

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC

Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2023

**DIRECTION GENERALE
SERVICE CONTRACTUALISATION STRATEGIE TERRITORIALE**

**FONDS DE CONCOURS
SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNE DE MEUCON - REHABILITATION
DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Dans le cadre de la délibération du 24 mars 2022 et reprise au sein du Pacte financier et fiscal, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'Agglomération pour soutenir leurs projets d'investissement.

Les modalités d'attribution et de versement ont été précisées par une délibération du conseil communautaire du 24 mars 2022.

La commune de MEUCON a sollicité le soutien de ce fonds de concours par courrier en date du 11 novembre octobre 2023 pour son projet de réhabilitation de la salle des associations.

La commune de MEUCON sollicite donc un fonds de concours pour réaliser ce projet pour un montant total de 56 693,980 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'Agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 28 346,90 €.

Vu la délibération du 24 mars 2022 relative au fonds de concours « soutien à l'investissement des communes », il vous est proposé :

- *d'attribuer un fonds de concours de 28 346,90 € à la commune de MEUCON, pour le projet de réhabilitation de la salle des associations ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la commune de MEUCON telle que présentée en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONVENTION

Relative au Fonds de concours

« Soutien à l'investissement des communes »

Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'agglomération »,
d'une part,

La Ville de Meucon, représentée par, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et domiciliée à cet effet,

Ci-après dénommée « la commune »,
d'autre part,

Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé **fonds de concours « soutien à l'investissement des communes »**.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : réhabilitation de la salle des associations sur la commune de Meucon.

Article 3 : Montant de la subvention

Le financement classique de l'agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année.

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 28 346,90 €.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

Article 4 : Modalités de versement

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune, en deux fois, sur le compte de la commune :

- 50 % du montant visé à l'article 3 ci-dessus au lancement des travaux, sur présentation d'un Ordre de Service ou d'une déclaration de lancement signée du maire.
- Le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un certificat administratif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

Article 6 : Communication

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

Article 7 : Caducité

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables

Début d'opération 12 mois

Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

Article 7 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à Vannes, le
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

Le Maire de Meucon,

David ROBO

XX

BUREAU DU VENDREDI 1^{er} DECEMBRE

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Étaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC


Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 01 DECEMBRE 2023

FINANCES

SUBVENTIONS

CULTURE

-1-

**ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE ST AVE
ANNEE SCOLAIRE 2022/23**

En 2022/23, l'école de musique municipale de Saint-Avé accueille 179 élèves, tous résident sur le territoire de Gmva et dont 79% sont des enfants. Au-delà de Saint-Avé, l'école de musique irrigue 14 communes de l'agglomération. Son rayonnement extra communal est de 46 élèves de GMVA.

La commune de St-Avé emploie pour son école municipale de musique une équipe de 9 professeurs.

L'école de musique de St Avé répartit son enseignement sur 3 départements ; musiques actuelles (32), classiques (99), musiques traditionnelles (6). Elle bénéficie d'une coordination pédagogique de 10 heures hebdo ainsi que des services administratifs de la commune pour la comptabilité, gestion, salaire et social.

L'école de musique de Saint-Avé sollicite de GMVA une subvention d'un montant de 26 820 € pour l'année 2022/23 sur un budget prévisionnel de fonctionnement de 167 620 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Culture du 10 novembre 2023 », il est proposé d'attribuer à l'Ecole de musique de Saint Avé une subvention de 26 820 € au titre de l'année 2023.

-2-

**ECOLE DE MUSIQUE DE SENE
ANNEE SCOLAIRE 2022/23**

En 2022/23, l'école de musique municipale de Séné accueille 106 élèves. La totalité résident sur le périmètre GMVA et dont 71% sont des enfants.

Au-delà de Séné, l'école de musique irrigue 10 communes de l'agglomération. Son rayonnement extra communal est de 31 élèves de GMVA.

La commune de Séné emploie pour son école municipale de musique une équipe de 7 professeurs.

L'école de musique de Séné répartit son enseignement sur 3 départements ; musiques actuelles (39), classiques (41) et traditionnelles (19). Elle bénéficie d'une coordination pédagogique de 6 heures hebdo (les tâches de scolarité sont intégrées à ces missions), ainsi que des services administratifs de la commune pour la comptabilité, gestion, salaire et social.

La commune de Séné sollicite de GMVA une subvention de 24 000€ sur un budget de fonctionnement prévisionnel de 103 100 € pour l'année 2022/23.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Culture du 10 novembre 2023 », il est proposé d'attribuer à l'Ecole de musique de Séné une subvention de 24 000 € au titre de l'année 2023.

-3-

EMGLEV BRO GWENED SAISON 2023 - EXPOSITION ET CONCERT

L'Emglev Bro Gwened - Entente du Pays de Vannes, est gestionnaire de Ti ar Vro Gwened qui héberge 8 associations sur 37 constitutives à l'échelle du Pays de Vannes. En 2023, l'Entente a organisé 26 événements pour un budget global de 9 847,00 €. Pour clôturer l'année, Emglev Bro Gwened, organisera un concert et une exposition « Mouezhioù / Voix d'ici », le vendredi 15 décembre 2023.

A l'occasion des 40 ans de Radio Bro Gwened et des 50 ans du Kan ar Bobl, l'exposition bilingue « Mouezhioù / Voix d'ici » retrace l'histoire, les moments-clés et les coulisses des activités de ces deux associations. Il s'agit d'une exposition visuelle et sonore, interactive et ludique : photos, affiches, dessins, enregistrements en écoute livre, découverte du micro comme à la radio, jeux... GMVa renouvelle chaque année une convention de partenariat avec Radio Bro Gwened, dont les locaux sont situés à Ti ar Vro.

Emglev Bro Gwened va clôturer l'exposition et organiser un concert en invitant les lauréats du dernier Kan ar Bobl et ainsi faire profiter au public d'un concert en lien avec l'exposition. Un conteur sera également convié. La démarche vise à valoriser le patrimoine vivant de Bretagne. L'approche d'Emglev Bro Gwened étant de se faire connaître des salles de spectacles du Pays vannetais, elle prévoit d'installer l'exposition les 15 derniers jours de décembre et d'organiser le concert hors les murs, à l'espace Le Triskell à Ploeren. 300 personnes sont attendues pour visiter l'exposition, 100 à 200 personnes pourraient participer au concert.

La manifestation rayonne sur le Pays vannetais et au-delà. Sont attendus : les scolaires, étudiants en langue bretonne, en radio, les locaux, les personnes intéressées par le concours du Kan ar Bobl et par l'histoire de Radio Bro Gwened.

L'association sollicite de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, une subvention de 3 500 € pour le soutien à la gestion de l'exposition et l'organisation du dernier concert de l'année.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Culture du 10 novembre 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association Emglev Bro Gwened une subvention de 3 500 € au titre des manifestations culturelles de l'année 2023.

-4-

GWENED VANNES FOOTBALL GAÉLIQUE

Le Gwened Vannes Football Gaélique « GVFG » est une association sportive qui développe la pratique du sport gaélique sur le Pays de Vannes. Elle met en place des entraînements réguliers toute l'année pour ses différentes sections (femmes, hommes et jeunes). Elle organise également des compétitions régionales, nationales et internationales à travers le championnat breton et des compétitions européennes à destination des jeunes. L'association prend part également dans les décisions régionales et nationales pour le développement des sports gaéliques. Elle participe également à des manifestations à l'étranger à travers des compétitions organisées par le GGE, instance européenne des sports gaéliques. Elle rayonne donc largement au-delà de l'agglomération. Par ailleurs, la pratique féminine est très développée. Le club intervient en médiation en établissements scolaires et centres de loisirs.

Dans le cadre de la convention de partenariat avec le RCV - Rugby Club Vannetais- au titre de la sauvegarde des sports comme patrimoine immatériel, le GVFG sera cité comme partenaire pour mener des actions de transmission et de valorisation de ce sport.

L'association ne dispose à ce jour d'aucun outil de promotion du football gaélique, mais elle souhaite répondre favorablement à la proposition de partenariat qui lui est faite par GMVa et le RCV pour valoriser la pratique. Elle sollicite une aide financière à la réalisation du teaser qui servira de document de promotion projeté sur grand écran les jours de match, ainsi que sur les réseaux sociaux, sites internet et télé locales ou plus largement à l'étranger lors des compétitions internationales.

L'association souhaite autofinancer la réalisation de cet outil à hauteur de 1 000 €.

L'association Gwened Vannes Football Gaélique sollicite de Golfe Morbihan-Vannes Agglomération une subvention de 2 000 € sur un budget estimé à 4 000 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Culture du 10 novembre 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association Gwened Vannes Football Gaélique une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2023.

-5-

**KANOMP BREIZH
BREIZH A GAN, 2 ET 3 DECEMBRE 2023**

L'association Kanomp Breizh a été fondée en 2004 par les chefs de chœur des chorales membres de la commission « Chant Choral » de la confédération Kendalc'h. Elle a pu voir le jour grâce aux appuis de la confédération, du compositeur René Abjean et au soutien de la Région Bretagne.

Aujourd'hui, Kanomp Breizh regroupe une vingtaine de chorales issues de cinq départements bretons. Son but est de promouvoir le chant choral d'expression bretonne, traditionnel et contemporain.

L'association organise chaque année, en collaboration avec Kenleur, le « Breizh a gan » « La Bretagne chante ». C'est un festival de chant choral breton, le premier week-end de décembre. C'est l'évènement majeur de l'année chorale en Bretagne. Il se déplace chaque année dans une ville différente depuis sa création en 1982.

Le Breizh a gan se tient sur deux jours. La première journée consiste en une journée d'étude, organisée en collaboration avec le CRBC (Centre de Recherche Bretonne et Celtique). Les spécialistes du domaine du chant vannetais discuteront et confronteront leurs informations sur le répertoire et aborderont également les enjeux de sauvegarde de la pratique chorale.

Cette année, la rencontre publique des chorales se tiendra à la cathédrale de Vannes, où le chant vannetais sera mis à l'honneur le dimanche. L'évènement est accompagné par la Ville de Vannes, l'entrée est payante à 13 €, gratuite pour les moins de 12 ans.

L'intérêt que porte cette association à la pratique du chant choral en breton rejoint la politique sauvegarde que mène l'agglomération, au titre de la transmission du savoir-faire et de la valorisation du chant et du répertoire breton.

L'association sollicite de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération une subvention de 1 500 € sur un budget évalué à 31 525 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Culture du 10 novembre 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association Kanomp Breizh une subvention de 1 500 € au titre de l'année 2023.

-6-

**PETRA NEUE
ROUE WAROCH 2024**

Petra Neue, association Plescopaise (242 bénévoles, 1 ETP), organise la 26ème édition du tremplin « Roue Waroch », les 1er, 2 et 3 mars 2024.

« Les Avants-Waroch » entièrement gratuits, destinés à environ 1 300 scolaires et 1 000 adultes du grand public consistent cette année en une création chantée avec les écoles bretonnantes de l'agglomération, autour de l'hymne « Bro Gozh ma Zadoù ».

« Le Roue Waroch » est traditionnellement organisé comme un tremplin, avec des stages de découverte et des concours de pratiques amateurs en journée, des concerts de groupes de renom l'après-midi. Lieu de rencontres intergénérationnelles et carrefour de pratiques, il est très attendu des praticiens et artistes.

Petra Neue donne aussi la possibilité aux amateurs de se produire en présence de professionnels. L'évènement est attendu et contribue à tisser un lien socioculturel intergénérationnel, entre des pratiques

Mise en ligne le 07/12/2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231201-231201_DEC02-AU

complémentaires, des lieux partenaires, des usagers d'origines diverses, des bénévoles, à une période de l'année dont la densité en événements festifs est moindre.

L'association - soutenue par le « Klan Waroch Entreprises - 120 partenaires - dispose d'apports financiers privés qui permet des tarifs accessibles à l'ensemble des festivaliers.

L'association Petra Neue sollicite de Golfe Morbihan-Vannes Agglomération une subvention de 7 500 € pour un budget estimé à 156 548 €.

Suite à l'étude menée par le groupe de travail « Subventions Culture du 10 novembre 2023 », il est proposé d'attribuer à l'association la Petra Neue une subvention de 6 000 € au titre de l'année 2024.

Il vous est proposé :

- *d'attribuer les subventions et financements tels qu'énoncés ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Étaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC

Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICE PORTANT SUR L'EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE DES OUVRAGES ET INFRASTRUCTURES

**LOT N° 1
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DU SECTEUR EST ET PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE GRAND-CHAMP**

MARCHE N° 2022.030

AVENANT N° 3

Cette décision a pour objet de prendre en compte les prestations suivantes :

- intégration de la gestion de la clientèle des périmètres des anciens SIAEP de Saint Avé-Meucon (communes de Saint-Avé et Meucon) et de la Région de Grand-Champ (communes de Brandivy, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ, Locqueltas, Plescop)
- Sur ce même périmètre, assistance à l'exploitation des réseaux et installations de distribution d'eau potable
- facturation et recouvrement des redevances d'assainissement collectif pour les communes de Plescop, Brandivy, Saint-Avé et Saint-Nolff.

pour un montant de 124 064,39 € HT.

L'avenant n°3 issu de cette décision prend effet au 1^{er} janvier 2024. Les prestations supplémentaires relevant de cet avenant sont ajoutées à celles du contrat de base et avenants antérieurs uniquement pour l'année 2024, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le montant du marché s'établit comme suit :

Offre de base	3 680 590,53 € HT
Avenant n° 1	Sans incidence financière
Avenant n° 2	48 937,35 € HT
Avenant n° 3	124 064,39 € HT
Montant du marché	3 853 592,27 € HT

Mise en ligne le 07/12/2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231201-231201_DEC03-AU

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 3 avec la société SAUR ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Étaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC

Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME DE SARZEAU
BATIMENT ROBERT HIEBST SUR LA COMMUNE DE SARZEAU**

MARCHE N° 2023.100

ATTRIBUTION DU MARCHE

Une consultation des entreprises a été lancée le 06 juillet dernier, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour l'aménagement de l'office de tourisme de Sarzeau - Bâtiment Robert HIEBST sur la commune de Sarzeau.

Le marché est alloté comme suit :

Lot(s)	Désignation
1	Serrurerie- Métallerie
2	Cloisons -Doublage - Plafond - Faux plafonds
3	Menuiseries intérieures bois
4	Revêtements de sols scellés collés
5	Peinture
6	Plomberie - Sanitaire - Ventilation
7	Electricité

A l'issue de la consultation, 8 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis pour cinq lots.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, les sociétés ci-dessous présentent les offres économiquement les plus avantageuses :

Lot(s)	Désignation	Entreprises retenues	Montant en € HT
1	Serrurerie - Métallerie	METALLERIE FRANCOIS	3 957,00
2	Cloisons - Doublage - Plafond - Faux plafonds	SAS PIKARD	42 041,98
3	Menuiseries intérieures bois	SARL DELALANDE	16 225,67
4	Revêtements de sols scellés collés	SAS Etablissements ANDRIANO	10 140,96
5	Peinture	SASU GOLFE PEINTURE	6 161,76
6	Plomberie - Sanitaire - Ventilation	SARL ETS RYO	33 672,43
7	Electricité	SARL EERI 56	42 900,00

Il vous est proposé de :

- d'attribuer les marchés aux sociétés nommées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Étaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC

Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2023

MARCHES PUBLICS

ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET DU PARC ARBORE DE L'AGGLOMERATION

MARCHE N° 2022.106

LOT N° 1

« ENTRETIEN DES ZONES NON AMENAGEES »

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes de la période initiale et des trois périodes de reconduction en raison de prestations supplémentaires à effectuer non prévues initialement.

Le seuil maximum est ainsi porté à 132 000 € HT/an au lieu de 120 000 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société GUIMARD FORET SAS ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Étaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC

Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2023

MARCHES PUBLICS

ENTRETIEN DES ESPACES NATURELS ET DU PARC ARBORE DE L'AGGLOMERATION

MARCHE N° 2022.106

**LOT N° 2
« ENTRETIEN ARBORE »**

AVENANT N° 1

Cette décision a pour objet d'augmenter le seuil maximum de commandes de la période initiale et des trois périodes de reconduction en raison de prestations supplémentaires à effectuer non prévues initialement.

Le seuil maximum est ainsi porté à 66 000 € HT/an au lieu de 60 000 € HT.

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec la société RAYNAL ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Étaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC

Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2023

MARCHES PUBLICS

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DU BATIMENT DE LA CCI
EN POLE NUMERIQUE CAMPUS DE TOHANNIC A VANNES**

MARCHE N° 2022.047

AVENANT N° 1

Par délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre 2023, le nouveau montant des travaux arrêté au stade de l'APD a été validé. Celui-ci s'élève à 8 512 246 € HT (valeur octobre 2022) au lieu de 7 500 000 € HT comme estimé initialement suite à l'évolution du programme.

Il convient, par cette décision, de fixer le montant définitif des honoraires de maîtrise d'oeuvre.

Le montant du marché de maîtrise d'oeuvre s'élève dorénavant à 1 077 000 € HT, se décomposant comme suit :

- MOE : 950 780 € HT
- Mission OPC : 81 720 € HT
- Autres missions (SSI, DEM, STD/FLJ, AUDIT E, Coût global) : 44 500 € HT

Toutes les clauses et conditions générales du marché de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 27/11/2023, il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n° 1 avec le groupement PA-DW (mandataire) / BSO / POUGET Consultants / QUARTA / ACOUSTIBEL / EXE Bureau d'études / NEO-ECO ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Étaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC


Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

MARCHES PUBLICS

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION EN GARE DE VANNES
D'UNE PASSERELLE VELOS-PIETONS**

MARCHE N° 2020.006

AVENANT N° 3

Cette décision a pour objet de prendre en compte les prestations supplémentaires suivantes, non prévues initialement :

- Réalisation des missions HTI - RSO (Habilitation Travaux sur Infrastructures ferroviaires - Représentant de Sécurité Ferroviaire) pendant toute la durée des opérations sous ITC (Interruptions Temporaires de Circulation). Ces missions spécifiques devaient initialement être confiées à SNCF Réseau. Elles doivent finalement être prises en charge par la maîtrise d'œuvre. Faute de disponibilité interne, la maîtrise d'œuvre envisage de sous-traiter cette mission : + 241 020 € HT
- Analyse et visa des études d'exécution de l'entreprise sur les infrastructures réseaux souples (courants faibles et courants forts) : + 7 000 € HT
- Réalisation de maquettes physiques et numériques pour présenter l'ouvrage : + 21 460 € HT
- Assistance pour la description et la passation de marchés de contrôles extérieurs de génie civil et de charpente métallique pour vérifier et contrôler la conformité du projet de l'entreprise : + 16 520 € HT.

soit un avenant d'un montant de 286 000 € HT.

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élève à :

Offre de base	1 160 340,00 € HT
Avenant n° 1	13 000,00 € HT
Avenant n° 2	130 704,67 € HT
Avenant n° 3	286 000,00 € HT
Montant	1 590 044,67 € HT

Toutes les clauses et conditions générales des marchés de base demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradictions.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de :

- *d'autoriser la signature de l'avenant n°3 avec le groupement NEY & PARTNERS BXL SA / NEY & PARTNERS FRA SARL / EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT SAS / EGIS VILLE ET TRANSPORTS / ATELIER VILLE & PAYSAGES SAS, titulaire du marché ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231201-231201_DEC08-AU

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT- Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY -Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER- Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de l'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC

Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1^{er} DECEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

PRESTATION DE FOURNITURE ET DE MISE EN SERVICE D'UN CONTROLE D'ACCES SUR LES DECHETERIES DE LOCHMARIA GRAND-CHAMP ET ARRADON

Le système est constitué d'une barrière d'accès fonctionnant à carte en entrée de site et d'une barrière avec boucle de détection en sortie de site sur Arradon et remise en état de la borne d'accès sur la déchèterie de Lochmaria Granchamp

Une consultation des entreprises a été lancée le 03 Octobre 2023, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, pour les prestations de fourniture

A l'issue de la consultation, 3 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la société ci-dessous présentent l'offres économiquement la plus avantageuse :

Entreprise retenue	Montant €HT
TRADIM	37 019 000

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer le marché à la société TRADIM;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 24 novembre 2023 s'est réuni le 1^{er} décembre 2023, à VANNES, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Étaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
 - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
 - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
 - Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente
 - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
 - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
 - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
 - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
 - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
 - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
 - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
 - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
 - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
 - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELEN
-
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
 - Patrick EVENO - Maire de BADEN
 - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
 - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
 - Dominique LE MEUR - GRAND-CHAMP
 - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
 - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
 - Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
 - Yves DREVES - Maire de LE BONO
 - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
 - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUeltas
 - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
 - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
 - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
 - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
 - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
 - Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
 - Sylvie SCULO - Maire de SENE
 - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été représentés :

- Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON a été représentée par Catherine LECLERC

Ont été excusés :

- Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION

Ont été absents :

- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF

Le Président,
David ROBO



SEANCE DU BUREAU DU 1er DECEMBRE 2023

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

ARRET DE LA PROGRAMMATION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 2024

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération arrête chaque année la programmation de logements locatifs sociaux permettant ainsi de demander les crédits nécessaires à l'Etat.

A la suite du recensement des besoins réalisés auprès des bailleurs et opérateurs sociaux, la pré-programmation 2024 a été adressée aux communes pour recensement contradictoire. Après retour des communes la programmation 2024 est la suivante :

COMMUNE	OPERATEUR	NOM OPERATION	Nombre de logement PLUS	Nombre de logement PLUS	Nombre de logement PLUS	TOTAL Logement locatif social
ARRADON	MORBIHAN HABITAT	Rue Bouruet Aubertot	11	5		16
ARRADON	AIGUILLON	Lot Lann Er Vor	2	1		3
ARRADON	GIBOIRE	Harmonia			1	1
ARZON	MORBIHAN HABITAT	AFUL Broussetisse	1	1	1	3
ARZON	LES AJONCS	Tumiac			10	10
BADEN	ARMORIQUE HABITAT	Rue du Forban	2	1		3
BADEN	AIGUILLON	L'Allée du Golfe	3	1		4
ELVEN	ARMORIQUE HABITAT	Rue Germaine Tillon	1	1		2
GRAND CHAMP	AIGUILLON	Villa Gregam	7	5		12
GRAND CHAMP	MORBIHAN HABITAT	FJT (ancien MAS)		24		24
ILE AUX MOINES	MORBIHAN HABITAT	Rue Neuve	1	1	1	3
LARMOR BADEN	MORBIHAN HABITAT	Le clos ar feunten	1	1	1	3
LARMOR BADEN	MORBIHAN HABITAT	Centre Bourg	8	4		12
PLESCOP	LES AJONCS	Saint-Hamon	9	17	12	38
PLOEREN	MORBIHAN HABITAT	OAP Kerthomas	6	4	2	12
PLOEREN	à définir	Tréoguer	8	4		12
PLOEREN	AIGUILLON	AMI Le Marhollec	8	6		14
SAINT AVE	à définir	ZAC Beausoleil - ilot C2	22	10		32
SARZEAU	PROMO OUEST	10 av de l'ancienne gare			4	4
SARZEAU	MORBIHAN HABITAT	Le Hameau Saint Jacques		1	2	3
SARZEAU	LES AJONCS	Hôtel Lesage - Poulmenach	0	11	1	12
SULNIAC	MORBIHAN HABITAT	L'allée des chevrefeuillees	1	1	1	3
SULNIAC	LES AJONCS	Jean Monnet			12	12
SULNIAC	AIGUILLON	Bar des Sports Rue du Stade	8	4		12
SURZUR	MORBIHAN HABITAT	Le clos des farfadets	1	1		2
SURZUR	AIGUILLON	Rue Général Henri de Virel	9	4		13
SURZUR	AIGUILLON	Rue Lann Florenn	11	5		16
SURZUR	AIGUILLON	Co-Promotion IFI aménagement	6	2		8
THEIX NOYALO	ARC				9	9
THEIX NOYALO	MORBIHAN HABITAT	SOPIC Ouest	22	11		33
VANNES	GIBOIRE	Renaissance			8	8
VANNES	ICADE	Blue Dock - Av Lattre de Tassigny			5	5
VANNES	MORBIHAN HABITAT	Pôle santé Henri dunant			2	2
VANNES	MORBIHAN HABITAT	Limoges Sud	14	6		20
VANNES	MORBIHAN HABITAT	La sitelle	17	7	29	53
VANNES	MORBIHAN HABITAT	Avenue de Tohannic	38	17		55
VANNES	AIGUILLON	28 rue des Paras			8	8
VANNES	AIGUILLON	Centre équestre Bilaire	9	6		15
			226	162	109	497

Mise en ligne le 07/12/2023

Envoyé en préfecture le 06/12/2023

Reçu en préfecture le 06/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231201-231201_DEC10-AU

Il vous est proposé :

- *d'arrêter la programmation ci-dessous au titre de l'année 2024 ;*
- *de demander à l'Etat les crédits nécessaires à la réalisation de cette programmation ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ